	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP


COMPTE RENDU DE REUNION

Comité Directeur du 16 février 2022

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 9 février 2022 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient au siège du SMICTOM à Scherwiller (67).

Diffusion du compte-rendu			
Destinataires	Pour validation	Pour application	Pour information
Direction Générale	✓	✓	
Membres du Comité Directeur	✓		
Responsables des services du SMICTOM		✓	✓
Délégués communautaires			✓
Site Internet du SMICTOM			✓

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP


A 18h00, le Président, Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	Procuration		Voix	
			à	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
DAVID Joffrey	Délégué	0			0	0
DUCORDEAUX Marie-Line	Déléguée	0			0	0
FORGIARINI Guillaume	Délégué	0			0	0
GARBACIAK Nathalie	Déléguée	1			1	1
GEYLLER Laurent	Délégué	1			1	1
GUTH Alexandre	Délégué	1			1	1
HIRTZ Sylvie	Déléguée	0	Mme. SENGLER	1	0	1
HUMMEL Orianne	Déléguée	0			0	0
JEHL Laurent	Délégué	0			0	0
KLIPFEL Martin	Délégué	1			1	1
LAUFFENBURGER Mathieu	Délégué	0			0	0
LUTZ Germain	Délégué	1			1	1
NAAS Laurent	Délégué	0			0	0
OTTENWAELDER Christian	Délégué	1			1	1
PAULET Benoît	Délégué	0			0	0
PETIT Denis	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
ROUSSEL Nathalie	Déléguée	0			0	0
RUXER Denis	Délégué	1			1	1
SCHAEFFER Philippe	Délégué	1			1	1
SCHUNCK Josée	Déléguée	0			0	0
SENGLER Marion	Déléguée	0			0	0
SIMLER Nicolas	Délégué	1			1	1
SOHLER Jean-Marie	Délégué	1			1	1
STIRMEL Pascale	Déléguée	1			1	1
VOINSON Rémy	Délégué	0	M. PETIT	1	0	1
WACH Caroline	Déléguée	0	M. RUXER	1	0	1
WAEGELL Dominique	Délégué	1			1	1
WILLMANN Fernand	Délégué	1			1	1
TOTAL				3	15	18

Membres élus	29
Quorum (1/3 LVS)	11
Membres présents	15

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

(LVS : Loi Vigilance Sanitaire)

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Monsieur Jean-Pierre PIELA, ouvre la séance. Il salue les membres du Comité Directeur et les services, ainsi que Mme Sandrine ROUE, conseillère aux décideurs locaux à la Trésorerie.

Entrée de Mme Marion SENGLER à 18h05

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 24 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 24 novembre 2021, qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu d'information des délégations permanentes du Bureau et du Président

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

2.1. Délégations au Bureau syndical

Dans le cadre des délégations accordées au Bureau Syndical et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière de marchés publics passés selon une procédure formalisée (voir annexe 1), ainsi que leurs avenants (annexe 2).

Dans le cadre des délégations accordées au Bureau Syndical et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur supérieure ou égale à 4 600 euros (*néant*).

2.2. Délégations au Président

Dans le cadre des délégations accordées au Président et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière de marchés publics passés selon une procédure adaptée (voir annexe 3), ainsi que leurs avenants (annexe 4).

Dans le cadre des délégations accordées au Président et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des décisions prises en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (*néant*).


Entrée de M. Mathieu LAUFFENBURGER à 18h09

3. FINANCES

Rapporteur : M. Denis PETIT

3.1. Reprise de provisions

Depuis 2010, le SMICTOM provisionne chaque année pour le risque d'impayés de la redevance :

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

NATURE DE LA PROVISION	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution / reprise	Numéro de mandat/ de titre	Montant des reprises	Solde
Provision pour risque d'impayés de la redevance	120 000.00 €	01/12/2010	3342/172		120 000.00 €
	120 000.00 €	05/09/2011	2213/130		240 000.00 €
	120 000.00 €	14/09/2012	2123/138		360 000.00 €
	55 000.00 €	18/11/2013	2951/248		415 000.00 €
	55 000.00 €	12/09/2014	2006/283		470 000.00 €
		16/10/2014	567/95	6 870.74 €	463 129.26 €
		26/08/2015	873/79	12 401.77 €	450 727.49 €
	55 000.00 €	18/11/2015	2623/462		505 727.49 €
		30/05/2016	694/64	8 780.63 €	496 946.86 €
	55 000.00 €	14/09/2016	2120/371		551 946.86 €
	55 000.00 €	28/08/2017	2114/358		606 946.86 €
		23/10/2017	817/129	10 618.00 €	596 328.86 €
		02/07/2018	438/77	3 700.85 €	592 628.01 €
	55 000.00 €	03/07/2018	1529/292		647 628.01 €
		23/04/2019	319/55	45 479.80 €	602 148.21 €
		06/11/2019	655/140	5 216.09 €	596 932.12 €
		17/01/2020	751/179	723.34 €	596 208.78 €
		05/06/2020	951/83	6 816.94 €	589 391.84 €
		25/11/2020	1743/178	10 200.37 €	579 191.47 €
		25/11/2020	1744/178	32 312.58 €	546 878.89 €
		25/11/2020	1475/178	1 431.10 €	545 447.79 €
		08/12/2021	2971/472	1 699.90 €	543 747.89 €
	08/12/2021	2972/472	27 574.05 €	516 173.84 €	
				516 173.84 €	
				516 173.84 €	

Afin de permettre le remboursement des admissions en non-valeur votées par la Communauté des Communes de Villé (6 368,68 euros – listes 1541880217 et 1670740117) et du Ried de Marckolsheim (19 926,50 euros – liste 3767241133), il est demandé au Comité-directeur de bien vouloir autoriser la reprise de provisions à hauteur de 26 295,18 euros sur le compte 7817.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

Autorise la reprise de provisions à hauteur de 26 295,18 euros sur le compte 7817.


Approuvé à l'unanimité

3.2. Tarifs

3.2.1. Modification d'un tarif : prix de vente CSDND

Suite à la préparation du Budget Primitif et au calcul du vide de fouille résiduel il est proposé de revoir le tarif prix de vente CSDND. Le calcul du tarif ne doit notamment pas intégrer les coûts après fermeture du centre de stockage en octobre.

Pour mémoire le tarif était de 72 €/t en 2020 et 2021.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Il est donc proposé de modifier le tarif :

Version	TARIFS 2022 (hors Redevance Incitative Unique)	
2022	Enfouissement des D.I.B. (avec un coefficient de foisonnement de 30% lorsque la densité est inférieure à 0,31 - hors TGAP), la tonne La TGAP s'applique sur le tarif suivant le montant en vigueur	77 €/t

M. RUXER demande si ce tarif n'est pas trop bas.

M. PETIT répond qu'il s'agit du résultat d'un calcul et que si le prix est trop élevé le vide de fouille n'est pas vendu alors que le site arrive en fin de vie.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, valide la modification de tarif.

Entrée de Mme Josée SCHUNCK à 18h13

Entrée de M. Laurent JEHL à 18h21

3.3. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis aux délégués par mail le 26 janvier 2022.

M. PIERAUT présente le document joint en annexe 5.

M. GUTH demande si le surcoût évoqué de traitement des valorisables après fermeture du centre de stockage comprend uniquement le traitement. M. PIERAUT confirme. M. GALMICHE complète en indiquant que cette évolution s'inscrit désormais dans la durée.

M. GUTH demande si pour les restes à réaliser, les coûts supplémentaires liés aux augmentations sont prévus. M. GALMICHE rappelle que ces restes à réaliser correspondent à des engagements budgétaires. Les crédits supplémentaires nécessaires seront proposés au Budget Primitif.


M. GUTH remarque que les augmentations des coûts de traitement sont conséquentes. M. GALMICHE indique qu'à cela s'ajoute aussi pour les travaux et fournitures les difficultés d'approvisionnement.

Entrée de Mme Nathalie ROUSSEL à 19h

M. RUXER demande si l'inflation a bien été prise en compte dans les tarifs. M. PIELA rappelle que les tarifs augmentent de 2% contre 2,8% d'inflation.

Départ de M. Mathieu LAUFFENBURGER à 19h20

Le Comité Directeur prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

4. Résultats caractérisations du bac gris 2021

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

Mme BOIDOT présente le document joint en annexe 6.

Mme PEPIN indique qu'il y a des progrès à faire mais la participation de la population est déjà très importante. Elle cite les textiles sanitaires pour lesquels il y a des actions mais qui ne conviennent pas à tout le monde. Cela reste un gisement important.

M. JEHL demande si une nouvelle caractérisation en 2023 n'est pas prématurée. Mme PEPIN répond qu'il s'agit d'un engagement pris avec l'ADEME. Par ailleurs les nouveaux dispositifs seront en place.

Mme BOIDOT indique l'intérêt de réaliser régulièrement des caractérisations.

M. WILLMANN demande si le SMICTOM procède à des refus sur le bac gris. Mme PEPIN confirme, environ une centaine par mois contre trois cents sur le bac jaune.

M. PIELA conclut en indiquant que le gaspillage alimentaire, avec ses 12 kg/an/hab, représente 150 €/personne d'après l'ADEME. C'est à comparer aux 550 kg/an/hab de gestion globale des déchets qui coûte 116 €/hab selon la matrice des coûts. Il rappelle aussi que les 8 000 tonnes de biodéchets encore présents dans le bac gris permettraient d'économiser de l'ordre de 500 000 € s'ils étaient déposés dans les bornes à biodéchets (ou compostés).

5. Résultats baromètre d'opinion 2021

Rapporteur : M. Laurent GEYLLER

M. GEYLLER introduit l'enquête. La dernière date de 2018.


5.1. Méthodologie d'enquête et objectifs

En novembre-décembre 2021, le SMICTOM a fait réaliser par Qualitest une enquête sur la gestion des déchets en Alsace Centrale. Les interviews ont été faites par téléphone auprès de 1000 personnes représentatives du territoire en termes d'âges, de catégories socio-professionnelles et de typologies d'habitats.

Cette enquête s'inscrit dans une démarche d'évaluation continue des perceptions de la population en matière de tri et de prévention des déchets depuis 2005. Elle constitue un outil de pilotage des actions de communication qui permet de valider les choix stratégiques et d'affiner les messages à faire passer auprès des habitants.

5.2. Les principaux enseignements

La satisfaction des usagers concernant le service de gestion des déchets reste élevée. Plus de 9 usagers sur 10 se déclarent satisfaits de la qualité du service rendu tant au niveau de la collecte que des déchèteries. La satisfaction par rapport aux nouveaux horaires en déchèterie a également

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

augmenté de 4 points par rapport à 2018 avec 87% de satisfaits. Ce qui vient conforter la nouvelle organisation mise en place en septembre 2021.

Le nouveau système de facturation a été identifié par 73% des usagers et satisfait une large majorité d'entre eux. Il existe cependant une forte disparité en fonction de la typologie d'habitat. Seulement un tiers des usagers en habitat collectif ont conscience du changement de la modalité de calcul de la redevance. Il y aura donc un travail à mener avec les bailleurs pour améliorer la connaissance de l'impact économique positif des gestes de tri.

Concernant le tri des biodéchets, si le geste de tri est en place depuis seulement deux ans, les trois quarts des usagers l'ont bien identifié et déclarent trier leur biodéchets, soit par compostage soit par l'intermédiaire de la collecte en apport volontaire. A noter que les habitants disposant d'un espace vert privilégient le compostage : ils sont 74% à le pratiquer.

Les bornes d'apport volontaires sont utilisées par 73% des interrogés. 9 usagers sur 10 sont satisfaits du matériel et des consignes fournis. On constate cependant une participation plus faible au geste de tri des biodéchets de la part des habitants en immeubles.

5.3. Les actions programmées en 2022

Renforcer l'accompagnement de l'habitat collectif

En 2022, le tri des biodéchets est encore à consolider dans l'habitat collectif. C'est pourquoi entre mars et avril 2022, le SMICTOM, accompagné de l'agence Voix Publique, organisera une campagne de communication spécifique auprès de ce public dans les villes de Barr, Benfeld, Marckolsheim, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines et Sélestat. 5000 foyers seront concernés. Des ambassadeurs du tri viendront à la rencontre des habitants pour leur redonner des sacs krafts et les encourager à trier plus leur biodéchets.

Promotion du compostage et de la gestion des déchets verts


Dans les territoires ruraux comme l'Alsace Centrale, le compostage reste la façon la plus écologique et économique de traiter ses déchets alimentaires et ses déchets verts. Nous avons constaté une progression du compostage ces dernières années sur notre territoire (+7 point depuis 2018). Après plus de 20 ans d'actions dans ce domaine le SMICTOM souhaite maintenir son engagement sur cette thématique. Dès le printemps, de nouvelles actions de sensibilisation seront proposées au public : ateliers en plein air, conférences, webinaire en partenariat avec l'association ACJCA.

M. GERARD, du cabinet Qualitest, présente le document joint en annexe 7.

Mme PEPIN remarque le changement d'horaires des déchèteries a payé en terme de satisfaction.

M. PIERAUT indique que le baromètre est intéressant car il est objectif. Il permet de minimiser les retours faits par le prisme faussé des réseaux sociaux. Suite à la rénovation de la déchèterie de Barr les résultats sont bien meilleurs. Un point de vigilance est à avoir pour les déchèteries de Villé et Benfeld / Boofzheim. Un nouveau travail de formation et de valorisation du métier d'agent de déchèterie est en cours.

M. RUXER mentionne le retour de quelques bailleurs et propriétaires dont les locataires ont découvert la redevance à la levée lors des charges.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Mme PEPIN indique que les collectifs doivent rester un point de vigilance.

M. PIELA rappelle qu'avec la crise sanitaire la communication en face à face a été difficile en 2020 et 2021.

Mme GARBACIAK rappelle que lors de la mise en place de la collecte des biodéchets en apport volontaire le SMICTOM a plus spécifiquement accompagné les collectifs. Elle indique la Caravane du tri cet été en pieds d'immeubles.

Mme ROUSSEL indique qu'à Strasbourg des ambassadeurs du tri effectuent des missions en porte à porte auprès des usagers des collectifs.

Mme PEPIN indique que lorsque les conditions sanitaires le permettent, les ambassadeurs du tri poursuivent leur travail en porte à porte. Les animations ont aussi repris, par exemple récemment au Salon Habitat Déco.

M. PETIT indique que les locataires ne perçoivent pas la facture directement, il est donc logique qu'ils ressentent moins d'informations. M. PIELA remarque que c'est la limite de l'EchoCitoyen, adressé aux propriétaires en accompagnement de la facture.

Mme. PEPIN explique la complémentarité entre le baromètre et les caractérisations : le baromètre exprime un ressenti. Par exemple entre le déclaratif de la pratique des biodéchets et la réalité il y a un écart.

Mme GARBACIAK confirme au regard de la caractérisation du bac gris.

M. GERARD explique qu'il s'agit là de ce que sa profession appelle un « biais de désirabilité sociale ».


M. GUTH indique que celui qui n'utilise pas les bornes biodéchets peut avoir le bon comportement en compostant.

M. PIERAUT indique que de plus en plus de collectivités arrêtent de prendre en charge les tontes de pelouse en déchèteries. M. PETIT comprend la logique puisqu'il ne s'agit pas de déchet mais de ressource. M. GUTH remarque que cela pourrait aussi être vrai pour d'autres types de « déchets » verts.

M. PIELA effectue un rappel sur le livre mémoire du SMICTOM qui est distribué aux délégués présents.

M. WILLMANN demande si une opération Oschterputz sera organisée cette année. M. PIERAUT indique que la CEA a proposé au SMICTOM d'être pilote pour l'élargissement de Haut-Rhin propre à Alsace propre cette année. Le SMICTOM joue donc le rôle de relai mais le calendrier est serré. Ce sera au mois d'avril qu'aura lieu l'opération.

Mme PEPIN informe de l'opération de sensibilisation aux biodéchets dans les collectifs des grandes villes (cibles prioritaires). Elle confirme à Mme ROUSSEL que les élus communaux seront informés, ainsi que les bailleurs. Des opérations auront aussi lieu en supermarchés. Mme GARBACIAK sollicite un article clé en mains pour le bulletin communal à paraître.

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP


Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 21h.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

N. PIERAUT

	Compte-rendu Comité Directeur du 16/02/2022	Version	V2
		Date	18/02/2022
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

J. DAVID Excusé	M.L. DUCORDEAUX Excusée	G. FORGIARINI Excusé	N. GARBACIAK
L.GEYLLER Excusé	A. GUTH	S. HIRTZ Excusée Procuration à Mme. SENGLER	O. HUMMEL Excusée
L. JEHL	M. KLIPFEL	M. LAUFFENBURGER	G. LUTZ
L. NAAS Excusé	C. OTTENWAELDER	B. PAULET Excusé	D. PETIT
N. ROUSSEL Excusée	D. RUXER	P. SCHAEFFER Excusé Procuration à M. PIELA	J. SCHUNCK Excusée Procuration à Mme. SENGLER
M. SENGLER	N. SIMLER	J.M. SOHLER	P. STIRMEL
R. VOINSON	C. WACH	D. WAEGELL Excusé Procuration à M. PIELA	F. WILLMANN